

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

SEANCE DU Vendredi 20 mars 2026

N° DE LA DELIBERATION : 2026001

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAINE, doyen de l'assemblée.

Présents : Bergogne Romain, Buchon Chris, Chazeau Christelle, Croxo Stéphanie, Hillion Françoise, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Machet Thierry, Mansour Soufiane, Munoz-Garcia Lucas, Ollier Candice, Parmier Christine, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc, Sensen Karine

Absents : RAS

A été nommée secrétaire : Mme Parmier Christine

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à cette délibération : 15

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

Objet de la délibération : ELECTION DU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Jean-Michel LAINE est candidat à la fonction de maire.

Mme Stéphanie CROXO est candidate à la fonction de maire.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 15 (quinze)
- bulletins blancs ou nuls : 1 (un)
- suffrages exprimés : 14 (quatorze)
- majorité absolue : 8 (huit)

Ont obtenu :

- M. Jean-Michel LAINE : 11 (ONZE) voix
- Mme Stéphanie CROXO. : 3 (TROIS) voix

M. Jean-Michel LAINE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Le Conseil Municipal, **à la majorité,**

APPROUVE l'élection de Monsieur ;

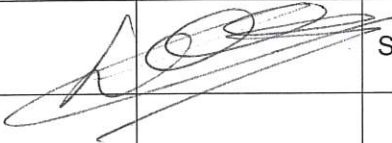
CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Gard.

FAIT A Euzet, LE 20 MARS 2026

LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

Le Conseil Municipal,



BERGOGNE Romain		MANSOUR Soufiane	
BUCHON Chris		MUNOZ-GARCIA Lucas	
CHAZEAU Christelle		OLLIER Candice	
CROXO Stéphanie		PARMIER Christine	
HILLION Françoise		RECHT Caroline	
LAFONT Eric		SAUVAYRE Jean-Luc	
LAINE Jean-Michel		SENSEN Karine	
MACHET Thierry			

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.